

**Ministry of Education**

Deputy Minister

Mowat Block  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2  
Telephone (416) 325-2600  
Facsimile (416) 327-9063

**Ministère de l'Éducation**

Sous-ministre

Édifice Mowat  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2  
Téléphone (416) 325-2600  
Télécopieur (416) 327-9063



## **NOTE DE SERVICE**

**DESTINATAIRES :** Directrices et directeurs de l'éducation  
Agentes et agents de supervision et secrétaires-trésorières et  
secrétaires-trésoriers d'administration scolaire  
Surintendante du Centre Jules-Léger

**EXPÉDITEUR :** George Zegarac  
Sous-ministre

**DATE :** Le 30 janvier 2013

**Objet :** **Financement de l'initiative visant la prévention des blessures aux élèves**

---

En Ontario, nous reconnaissons que tous les élèves et les membres du personnel ont le droit d'être et de se sentir en sécurité dans les écoles. Afin de favoriser le rendement des élèves et de susciter la confiance dans l'éducation publique, il est important d'assurer que nos écoles et salles de classe sont sécuritaires, saines et bien entretenues.

Les écoles ontariennes sont présentées comme étant parmi les plus sécuritaires au monde. Lorsque des accidents et des décès surviennent dans nos écoles, cela réactualise notre obligation et notre engagement continu à se soucier de la sécurité de même qu'à respecter les lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux pertinents. Cela requiert des conseils scolaires qu'ils mènent des activités pour s'assurer que la prévention des blessures est une priorité de premier plan dans les écoles.

Afin d'aider les conseils scolaires à cet égard, je suis heureux de vous informer que le Ministère accordera un financement ponctuel d'environ 20 millions \$ pendant l'année scolaire 2012-2013 pour des initiatives visant la prévention des blessures aux élèves. Deux sources de financement seront allouées : l'une visera l'amélioration de la sécurité des élèves dans les laboratoires de sciences et les installations de l'éducation technologique; l'autre visera une entrée sécuritaire dans les écoles élémentaires, en donnant la priorité à l'établissement de procédures pour verrouiller les portes d'entrée de l'école.

### Financement pour les laboratoires de sciences et les installations d'éducation technologique

Entre septembre 2011 et juin 2012, les inspecteurs du ministère du Travail ont visité des écoles ontariennes pour évaluer leur conformité aux exigences minimales de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) et de ses règlements.

Les inspections ciblaient les élémentaires (7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année) et écoles secondaires dotées d'installations d'éducation technologique et de laboratoires de sciences. À titre d'exemples, les inspections portaient sur la conformité relative à l'entreposage des produits chimiques, la tenue des locaux, l'entretien du matériel et son utilisation sécuritaire, ainsi que la disponibilité d'équipement de protection individuelle appropriés, de bassins oculaires et de douches d'urgence.

Les inspections ont contribué à augmenter la conscientisation à la santé et à la sécurité au travail, et à cerner les secteurs dans les écoles qui ne satisfaisaient pas aux exigences de la LSST. Par conséquent, une allocation de 9,9 M\$ sera accordée à tous les conseils scolaires pour soutenir une culture marquée par le souci de la sécurité. Cette mesure comprendra une attention prioritaire aux procédures et aux enjeux environnementaux dans les installations d'éducation technologique et les laboratoires de sciences. J'encourage tous les conseils à investir autant que possible les fonds alloués d'ici le 31 mars 2013.

Le Council of Ontario Directors of Education (CODE) a été sollicité pour aider le Ministère à coordonner cette initiative. CODE établira une équipe en matière de santé et sécurité chargée de définir un ensemble commun de pratiques provinciales prometteuses relatives à la santé et à la sécurité, mises au point à partir de ressources et de pratiques exemplaires existantes, qui seront utilisées dans les installations d'éducation technologique et les laboratoires de sciences. L'équipe de CODE en matière de santé et sécurité sera aussi disponible pour fournir un soutien aux conseils scolaires, y compris de la formation au personnel des écoles et des conseils scolaires qui travaille dans des installations d'éducation technologique ou laboratoires de sciences, ou qui en assure la supervision; cette équipe pourra aussi inspecter ces installations. Les conseils scolaires pourront aussi avoir accès à un soutien consultatif à leur discrétion, selon les besoins locaux. CODE communiquera avec les conseils scolaires au sujet des rapports sur leurs dépenses.

Le financement comprend deux composantes.

1. Financement des améliorations, au niveau du conseil scolaire, des activités de sécurité dans les installations d'éducation technologique et les laboratoires de sciences (minimum de 35 %). Cela comprend les dépenses suivantes :

### Élaboration ou mise à jour du plan du conseil scolaire

- Revoir et élaborer ou mettre à jour le ou les plans du conseil scolaire en matière de santé et sécurité pour les installations d'éducation technologique et les laboratoires de sciences. L'équipe en matière de santé et sécurité de CODE pourrait fournir des conseils à propos du plan du conseil scolaire.
- Les conseils scolaires peuvent utiliser les fonds pour mener une inspection indépendante des installations d'éducation technologique et des laboratoires de sciences.

### Mise en œuvre du plan du conseil scolaire

- Afin d'assurer la mise en place d'installations d'éducation technologique et de laboratoires de sciences sécuritaires, les conseils scolaires pourraient employer les fonds pour le perfectionnement professionnel du personnel et la formation des élèves.
- L'équipe en matière de santé et sécurité de CODE pourrait appuyer l'élaboration ou l'amélioration des activités de communication, de sensibilisation et de promotion à l'intention du personnel et des élèves.

2. Financement pour régler les problèmes de sécurité et les enjeux environnementaux dans les installations d'éducation technologique et les laboratoires de sciences (maximum de 65 %). Cela comprend les dépenses suivantes :

- installation de mécanismes d'arrêt d'urgence et de dispositifs de protection des machines, de démarreurs magnétiques, de procédures de verrouillage et de mise à niveau de ventilateurs, de capteurs de poussière et autres équipements de dépoussiérage et d'aspiration des fumées, de bassins oculaires, de meubles d'entreposage des produits chimiques;
- certification et réparation de matériels, p. ex., appareils de levage, ou entretien de tout autre appareil, selon les exigences;
- emploi sécuritaire de l'équipement dans les installations d'éducation technologique et de sciences.

Le financement pour ces deux composantes sera fourni aux conseils scolaires en février 2013 au moyen d'un paiement de transfert. Chaque conseil scolaire recevra un montant de base de 500 \$ ainsi qu'un montant calculé selon les crédits obtenus en 2010-2011 dans les cours d'éducation technologique et de sciences du palier secondaire. Les pièces jointes à cette note de service présentent l'annexe à l'entente de paiement de transfert des conseils scolaires de 2012-2013 ainsi qu'un tableau des allocations par conseil scolaire.

Si le conseil scolaire désire modifier les pourcentages de financement suggérés, il devrait communiquer avec Aurore Leblanc, par téléphone au 416 325-1310 ou par courriel à [aurore.leblanc@ontario.ca](mailto:aurore.leblanc@ontario.ca).

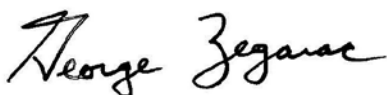
Programme d'accueil pour la sécurité

Comme vous le savez, le premier ministre a annoncé récemment que le gouvernement fournira un financement ponctuel de 10 M\$ par l'intermédiaire du programme d'accueil pour la sécurité afin d'aider les conseils scolaires à assurer la sécurité des écoles élémentaires en établissant des procédures pour bien fermer les portes et en installant des dispositifs d'accès sécuritaire. Des précisions sur le financement de cette initiative vous ont été envoyées récemment.

De plus, je prierais tous les conseils scolaires de revoir leurs procédures de sécurité et d'urgence, y compris les exercices de confinement barricadé et les procédures d'entrée sécuritaire afin d'assurer que seuls les visiteurs autorisés puissent entrer dans nos écoles.

Pour de plus amples renseignements, veuillez ne pas hésiter à communiquer avec votre bureau régional.

Veuillez agréer mes sincères salutations.



---

George Zegarac

c. c. Bureaux régionaux du ministère de l'Éducation

Membres de la Table ronde de partenariat en éducation

Sophie Dennis, sous-ministre adjointe, Division des opérations, MTR

Wayne De L'Orme, Directeur (intérimaire), Direction de la santé et de la sécurité au travail, Division des opérations, MTR

Frank Kelly, directeur général, CODE

p. j. Annexe A : annexe à l'entente de paiement de transfert  
Annexe B : allocation des fonds aux conseils scolaires